



## COMPTE RENDU AUDIENCE 23 NOVEMBRE 2018 POUVOIR D ACHAT FRAIS DE DEPLACEMENT CGT FINANCES PUBLIQUES DELEGATION SUD PYRENEES



L'audience à la délégation a duré plus de deux heures et outre la question du pouvoir d'achat et des frais de déplacement, les questions d'actualité aux Finances Publiques ont été abordées : les dégradations des centres de Finances Publiques, les suppressions d'emplois 2019, les restructurations de services et ASR 2019 et les conditions très difficiles de la mise en place du Prélèvement à la Source.

Suite aux différents événements dans et autour des centres des finances publiques dont le délégué et son adjoint étaient au courant en ce qui concerne la région (le Lot, la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard), a été rappelée la priorité à la protection et sécurité des agents, des bâtiments et à une plainte au pénal.

Sur les mesures liées au pouvoir d'achat, aux frais de déplacement certains engagements ont été pris mais à la marge sur des mesures pratiques notamment mise à disposition de véhicules de services.

A la question posée de savoir si les personnels travaillant dans les SIP seraient également impactés par le report des congés en début d'année, comme dans les Centres de Contact (CDC), le délégué n'a pas nié et a répondu qu'il fallait que TOUS les agents accompagnent et se mobilisent pour la réforme d'ampleur qu'est le PAS. On comprend donc que les agents des SIP pourraient aussi être concernés et le seront vraisemblablement.

**Les suppressions d'emplois pour 2019 sont connues en volume et pas tout à fait dans le détail, mais elles sont évaluées à 140 pour l'Occitanie cette année (108 l'année dernière y compris les créations cdc dans l'Hérault l'année dernière) ce sera un véritable massacre et ce n'est que le début. Ainsi, pour chaque Direction, les suppressions 2019 correspondront aux nombres de 2018, majorées de 30 à 35 %.**



**COMPTE RENDU AUDIENCE 23 NOVEMBRE 2018  
POUVOIR D ACHAT FRAIS DE DEPLACEMENT  
CGT FINANCES PUBLIQUES  
DELEGATION SUD PYRENEES**



<u>DEMANDE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES</u>	<u>REPONSES DE L' ADMINISTRATION</u>	<u>L AVIS DE LA CGT</u>
<p>Suite à la hausse importante des frais de carburant (augmentation des prix à la pompe, de 23 % en un an pour le Diesel) et de tous les frais liés à l'utilisation d'un véhicule automobile (contrôle technique assurance entretien,...) et suite à l'ensemble des mesures qui depuis plusieurs mois impactent lourdement la rémunération et le niveau de vie des agents des Finances Publiques, à savoir application du jour de carence en cas d'arrêt maladie, absence de revalorisation du point d'indice, augmentation de la CSG, non alignement du montant des indemnités kilométriques au niveau du barème kilométrique d'Impôt sur le revenu, augmentation des frais contraints (logement, santé, énergie...), <b>les agents des finances publiques et les fonctionnaires en général voient leur niveau de vie se dégrader et leur pouvoir d'achat diminuer.</b></p> <p>Ce ne sont pas les quelques mesures annoncées à la DGAFP le 17 octobre dernier qui vont pouvoir compenser des années de déclassement des agents de la Fonction Publique notamment dans les catégories C, B et A. Les agents des Finances Publiques affectés dans les directions locales composant l'interrégion Sud Pyrénées sont confrontés</p>	<p>Le préalable posé par le délégué interrégional est de réaffirmer <b>le caractère non opérationnel de la délégation interrégionale</b> et de son absence de pouvoir hiérarchique sur les directions locales. La délégation représente la DG sur le territoire mais sans l'autorité y afférant. Son rôle est donc essentiellement d'information et de relais ascendant et descendant des situations et particularités locales. Donc aucun pouvoir décisionnaire mais est très attachée à l'application uniforme des règles sur le territoire national.</p> <p>Les sujets évoqués lors de l'audience sont essentiellement de compétence nationale fonction publique ou ministérielle et en aucun cas le délégué ne peut prendre des dispositions qui seraient spécifiques aux services des Finances Publiques en Sud-Pyrénées.</p>	



**COMPTE RENDU AUDIENCE 23 NOVEMBRE 2018  
POUVOIR D ACHAT FRAIS DE DEPLACEMENT  
CGT FINANCES PUBLIQUES  
DELEGATION SUD PYRENEES**



<p>quotidiennement à des exigences de déplacement de plus en plus lourdes.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– pour les collègues qui ont vu leur emploi et leur service disparaître et qui ont dû par mobilité forcée allonger leur trajet domicile-travail <b>Plus de 1 000 emplois d’agents des Finances Publiques supprimés en dix ans, 80 trésoreries et Centres des Finances fermés dans la région</b></li><li>– les collègues pour qui les centres de formation se trouvent à plus de 150 voire 200 km sans solution de transport en commun accessible. Ils et elles ont donc souvent l'obligation de prendre leur véhicule personnel.</li><li>– les collègues, suite à une promotion, à l'obtention d'un concours ou au passage d'une sélection ont été contraints de supporter pendant quelques mois voire parfois années des frais de double résidence ou des surcoûts liés à des mutations longtemps espérées.</li><li>–</li></ul>	<p><b><u>REPONSES DE L' ADMINISTRATION</u></b></p> <p><b>Les primes de restructuration et les mesures d'accompagnement CAP 2022 permettront d' «accompagner» les frais et surcoûts engendrés par les restructurations. Le recours au télétravail sera une solution individuelle pour éviter des déplacements quotidiens</b></p> <p><b>La mise à disposition de véhicules de services avec des facilités, comme l'utilisation dès la veille au soir</b></p> <p><b>Passer un concours ou une sélection, obtenir une liste d'aptitude ou une sélection, est un choix de mobilité qui doit être assumé par les agents avec toutes les conséquences que cela implique, y compris en termes financiers et humains. Les difficiles conditions de mutation et la raréfaction des possibilités de mutations sont une réalité que les agents doivent à connaître avant de postuler ;</b></p>	<p><b><u>L'AVIS DE LA CGT :</u></b></p> <p><b>Au regard des suppressions d'emplois et de services à venir ces situations vont se multiplier. Les primes ponctuelles ne suffisent pas à combler ces surcoûts subis. Le télétravail peut être une solution favorable aux agents mais il conviendra de prendre certaines garanties pour les agents concernés</b></p> <p><b>C'est une mesure simple d'organisation qui demande juste une volonté des directions locales.</b></p> <p><b>On ne propose aux agents des évolutions de rémunération que dans les passages de grade mais pratiquement les effets bénéfiques se font souvent attendre.</b></p>
---	--	---



**COMPTE RENDU AUDIENCE 23 NOVEMBRE 2018  
POUVOIR D ACHAT FRAIS DE DEPLACEMENT  
CGT FINANCES PUBLIQUES  
DELEGATION SUD PYRENEES**



<ul style="list-style-type: none"><li>- Les collègues exerçant une activité itinérante comme les géomètres, les vérificateurs vérificatrices, les agents des domaines (évaluateurs et gestion des patrimoines privés) , les EDR Équipes de Renfort ont un budget frais de déplacement en forte augmentation sans compensation immédiate.</li><li>- Une attention particulière aux situations personnelles des agents dits Berkani, aux contractuels et en général aux catégories les plus défavorisées et les plus précarisées (foyer à parent unique, temps partiel subi, ...)</li></ul> <p><b><u>Quelles propositions concrètes de la CGT Finances Publiques ?</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Revalorisation immédiate des indemnités kilométriques au niveau du barème impôt sur le revenu 2018 voire 2019. L'augmentation prévue promise de 17 % au dernier groupe de travail Fonction Publique au rendez-vous salarial du 17 octobre est loin de ce niveau.</li><li>-</li></ul>	<p><b><u>REPONSES DE L' ADMINISTRATION</u></b></p> <p><b>Les déplacements et les contraintes y afférentes des agents itinérants quelle que soit leur mission sont connues des agents qui font donc le choix en parfaite connaissance de cause. Des démarches sont faites pour mettre à disposition de ces personnels des véhicules de service mais la politique gouvernementale actuelle ne va pas tout à fait dans ce sens</b></p> <p>L'administration est particulièrement attentive à ces situations sociales dans la mesure où elle en a connaissance. C'est la connaissance de ces situations qui n'est pas toujours aisée. Elle demande aux représentants des personnels et aux collègues de signaler les agents en difficulté.</p> <p><b>SUJET FONCTION PUBLIQUE DE CARACTERE NATIONAL LE DELEGUE EN INFORMERA LA DG</b></p>	<p><b><u>L'AVIS DE LA CGT :</u></b></p> <p>La hausse de 25 % du prix du carburant depuis un an ne faisait pas partie des contraintes connues des agents itinérants. Il faut compenser ces augmentations le plus justement et le plus vite possible.</p> <p><b>Éviter ces situations individuelles dégradées par des mesures sociales collectives en faveur du plus grand nombre. Au demeurant la CGT accompagne toujours les collègues en difficulté dans leurs démarches</b></p> <p><b>A SUIVRE</b></p>
---	---	--



**COMPTE RENDU AUDIENCE 23 NOVEMBRE 2018  
POUVOIR D ACHAT FRAIS DE DEPLACEMENT  
CGT FINANCES PUBLIQUES  
DELEGATION SUD PYRENEES**



	<b><u>REPONSES DE L' ADMINISTRATION</u></b>	<b><u>L AVIS DE LA CGT</u></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- mise en place de véhicules de service et de carte de paiement par service.</li></ul>	<p>Cette organisation des déplacements existe dans de nombreuses directions. En pratique les coûts sont moindres que des remboursements individuels de déplacement avec véhicules personnels. Il faut cependant démontrer à la DG que l'utilisation se développe et doit donner lieu à l'octroi d'autres véhicules. Les directions y sont plutôt favorables contrairement aux orientations nationales. Pas d'opposition de principe.</p>	<p><b>A SUIVRE</b> Ne pas hésiter à faire le demande de véhicule de service</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>- assouplissement et élargissement du système des avances de frais dans l'application FDD.</li></ul>	<p>La possibilité de recourir aux avances pour des frais non couverts comme les indemnités kilométriques et les déplacements importants et les gros rouleurs sera examinée. Pas d'opposition de principe.</p>	<p><b>A SUIVRE</b> Ne pas hésiter à faire la demande en cas de déplacement important. En cas de refus informer les représentants des personnels.</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Prise en charge employeur de l'abonnement transport en commun au delà du seuil légal de 50%. La CGT propose une prise en charge à 100 %. (ce serait une incitation forte à l'utilisation des transports en commun quand c'est possible)</li></ul>	<p>SUJET FONCTION PUBLIQUE DE CARACTERE NATIONAL LE DELEGUE EN INFORMERA LA DG</p>	<p>Une mesure qui serait en faveur du pouvoir d'achat et de l'écologie.</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Suspension des jours de carence en attendant leur abrogation et application la plus légère et la plus étalée dans le temps possible de cette mesure particulièrement inique.</li></ul>	<p>SUJET FONCTION PUBLIQUE DE CARACTERE NATIONAL LE DELEGUE EN INFORMERA LA DG</p>	<p>Sur 6 directions (R31, 09, 11, 81, 32 et 65) en Occitanie déjà <b>862 jours de carence prélevés en 2018</b> certains agents sont déjà à 6 jours.</p>



**COMPTE RENDU AUDIENCE 23 NOVEMBRE 2018  
POUVOIR D ACHAT FRAIS DE DEPLACEMENT  
CGT FINANCES PUBLIQUES  
DELEGATION SUD PYRENEES**



<ul style="list-style-type: none"><li>- Revalorisation des indemnités de repas et des subventions des rationnaires des restaurants administratifs. Prise en compte de la question des communes étendues qui peuvent générer plusieurs km de déplacement pour atteindre le restaurant administratif. Application du taux plein de repas selon la situation géographique réelle.</li><li>- Augmentation des crédits de l'action sociale (logement, aides à l'enfance à la perte d'autonomie, vacances loisirs)</li><li>- Généralisation des prêts à taux zéro pour les agents des Finances</li></ul> <p>Nous sollicitons auprès de vous une information de cette audience dans les meilleurs délais de la Direction Générale des Finances Publiques dont vous êtes le représentant en région. La situation générale des agents des Finances Publiques et celle particulière de ceux et celles affectées dans la région requièrent une grande attention de votre part et des directions locales à qui nous vous demandons d'exiger un intérêt tout particulier aux situations financières sociales et médicales des agents de plus en plus durement éprouvés notamment dans les catégories les plus défavorisées.</p>	<p><b><u>REPONSES DE L' ADMINISTRATION</u></b></p> <p><b>SUJET FONCTION PUBLIQUE DE CARACTERE NATIONAL LE DELEGUE EN INFORMERA LA DG</b> La question des communes élargies est réglée ce sont les kilomètres réellement parcourus à prendre en compte si des directions ne procédaient pas de cette façon il faut en informer la délégation et la DG afin de rappeler aux directions locales les règles applicables.</p> <p><b>SUJET MINISTERIEL DE CARACTERE NATIONAL LE DELEGUE EN INFORMERA LA DG</b></p> <p><b>SUJET MINISTERIEL DE CARACTERE NATIONAL LE DELEGUE EN INFORMERA LA DG</b></p> <p>ENGAGEMENT SUR LES INFORMATIONS A DONNER TANT A LA DG QU AUX DIRECTIONS LOCALES OPERATIONNELLES ;</p> <p>Engagement de s'occuper le plus en amont possible des situations financières sociales, médicales dégradées à condition d'en avoir connaissance. Un accompagnement individuel sera mis en place à chaque fois que c'est possible.</p>	<p><b><u>L AVIS DE LA CGT :</u></b></p> <p>Alerte sur les restaurants administratifs qui disparaissent et aussi sur la valeur trop faible des tickets restaurant. La CGT demande des augmentations. Les indemnités repas aussi doivent être revalorisées.</p> <p>De véritables mesures pour le pouvoir d'achat au profit du plus grand nombre pourraient être prises à condition d'une réelle volonté politique de répondre aux besoins essentiels des collègues et de ne pas laisser une situation sociale dégradée pour certaines catégories d'agents des Finances Publiques.</p>
--	---	---



**COMPTE RENDU AUDIENCE 23 NOVEMBRE 2018  
POUVOIR D ACHAT FRAIS DE DEPLACEMENT  
CGT FINANCES PUBLIQUES  
DELEGATION SUD PYRENEES**

